

Procès-verbal du COSP

siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du 05/06/2026 (salle du Conseil)

Sous la présidence la Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL BASSILANA, G. LERAY (en visio), V. MARTIGNY (en visio), F. CROUZATIER-DURAND (en visio), S. BLOT-MACCAGNAN (en visio), B. FERRARI, F. SIIRIAINEN (en visio), S. LAPLANCHE-SERVIGNE, A. PERETTI, C. EL KAIM, Jean-Luc GAMBIER, U. BELLAGAMBA, C. LEQUESNE, P. LUPPI, L. ANTONINI-COCHIN, J-C MARTIN, T. MARTEU (en visio), N. PIGEON (en visio), A. RAINAUD, H. FAGET, M-A GRANGER, G. CALLEMEIN (en visio)

Avaient donné procuration : A. MILLET-DEVALLE, C. AMBROISE-CASTEROT, X. LATOUR, D. BOUSTANI,

Étaient absents non représentés : A. LAGELLE, M-O DIEMER, M. MOLLE, M. MATEI, B. BARRE
T. MARCOTTE, C. NAVARRO, O. RIQUIER, V. THOMAS

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL BASSILANA, U. BELLAGAMBA, C. LEQUESNE, G. CERQUEIRA, M-C. LASSERRE, C. COURTIN, G. LERAY (en visio), J. LEPOUTRE (représenté par Daniel VENTURA en visio)

Avait donné procuration : M. DIDI ALOUI, M. ORTOLANI

Étaient absents non représentés : F. BELLONE, Y. RUMPALA, P. TÜRK, E. WALLISER

Étaient présents en qualité d'invités : N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, L. CALLIGE, responsable du service de la scolarité, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, E. COUET, responsable du service financier, E. DUCHEZ, chargée de communication, S. PRETTO, Responsable de la BU droit et du réseau des bibliothèques INSPE, S. SAADI, responsable service RH

❖ La séance débute à 9h07

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA remercie l'ensemble des membres présents et ouvre la séance avec deux présentations. Séléna, étudiante en troisième année de CPES en stage de découverte au laboratoire HERMES, pour une durée de deux mois, en observation au sein du COSP/COPIL de ce jour. La Directrice de l'EUR LexSociété remercie les membres du laboratoire pour leur accueil et leur implication dans l'accompagnement de cette étudiante.

La Directrice de l'EUR poursuit en présentant Marion MENARDO, nouvelle Directrice Administrative et Opérationnelle du campus Troabas, qui prendra ses fonctions au 1^{er} juillet. Elle exprime au nom de l'ensemble de l'équipe décanale la satisfaction de l'accueillir au sein du conseil. Elle souligne qu'elle participera aux travaux du COSP/COPIL et apportera son appui aux activités de l'équipe.

Marion MENARDO, remercie les membres du conseil pour leur accueil en qualité d'observatrice.

Elle indique qu'elle rejoindra officiellement l'équipe à compter du 1^{er} juillet et qu'elle aura alors l'occasion de rencontrer les membres, d'échanger avec eux et de mieux appréhender les activités et les perspectives à venir.

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA remercie également Philippe RITTER pour son travail sur le campus depuis le départ d'Hubert GOUDINEAU. Un tuilage avec la nouvelle DAC/DOC sera mis en place, afin d'assurer une continuité efficace des missions et une coordination optimale.

1. PROCÈS-VERBAL

- Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL du 7 avril 2026 – **Vote**

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 7 avril 2026.

26 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

2. INFORMATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA, présente aux membres du conseil un point d'information relatif aux actions menées par l'équipe décanale ainsi qu'aux projets en cours et à venir dans le cadre de l'EUR.

➤ **Dynamisme de la recherche au sein de l'EUR LexSociété**

- **IUF** : 3 lauréats de l'Institut Universitaire de France (IUF) au sein de l'EUR cette année représentés par Grégoire LERAY, Walid CHAIEHLOUDJ et Godefroy DE-BOISCUILLE, ce qui constitue une situation exceptionnelle. La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA adresse ses félicitations aux intéressés et souligne que ces résultats s'inscrivent dans une dynamique collective, encouragée notamment par des initiatives antérieures, telles que celles portées par Jean-Sylvestre BERGÉ, incitant les enseignants-chercheurs à candidater. Les lauréats précédents étaient Marc GUERINI et Lucie BARJEL.
- **1 Collegium of advanced studies (Idex)** : qui financera la recherche de Marie-Hélène SA VILLAS BOAS.
- **Projet BJUS** : Consortium sur 3 ans dans le cadre de l'académie 5 porté par Gwenaëlle CALLEMEIN
- **3 ANR** : déjà en place portées par Anne-Sophie GINON, Jules LEPOUTRE et Frédéric CONSTANT.
- **2 ANR** : en attente qui seront portées par Grégoire LERAY et Ana-Mariya ILCHEVA.
- **1 ERC** : en préparation de Jean-Sylvestre BERGÉ.

➤ **Structuration de l'activité de l'EUR**

Grégoire LERAY vice-doyen à la recherche prend la parole et souligne que les résultats obtenus, notamment les distinctions récentes, constituent avant tout des succès individuels de chercheurs.

Toutefois, il relève que ces réussites s'inscrivent dans un contexte global favorable, lié notamment à la reconnaissance de l'établissement au niveau national et, dans certains cas, international. Il souligne que des initiatives d'accompagnement de chercheurs ont été multipliées, notamment pour les ANR, aidé par les cellules de soutien de Valrose, afin de structurer les projets.

5 dossiers de demande d'ANR ont été déposés pour 2026, deux sont passés en phase d'eux.

- **AAP interne jusqu'à 10000 euros pour les unités de recherche**

Grégoire LERAY rappelle l'importance de développer les financements, notamment via l>IDEX et les services de Valrose, qui soutiennent les projets pluriannuels et les réponses à appels nationaux.

Afin de renforcer cette dynamique, l'EUR reconduit un appel à projets interne (jusqu'à 10 000 € par projet, 3 à 4 projets par an, sans thématique imposée), visant à accompagner les enseignants-chercheurs dans la structuration de projets en vue de financements externes.

Dans le cadre de l'appel à projets interne, les bénéficiaires sont invités, pour l'exercice suivant, à déposer un projet de financement externe (ANR, IUF ou autre), afin de structurer et développer leur recherche au-delà de l'université.

Pour l'année 2026, quatre projets ont été financés, portés notamment par Daniel VENTURA, Irina PARACHEVOVA, Pauline TÜRKE, Marc GUERINI et Vincent MARTIGNY.

- **Séminaires périodiques de l'EUR, pour mise en lien des unités de recherche.**

Grégoire LERAY énonce les séminaires de l'EUR, avec quatre sessions organisées au cours de l'année.

La fréquentation reste encore modérée (entre 10 et 20 participants), mais l'initiative est jugée positive et appelée à se développer.

- 2025-26 : durabilité/environnement
- 2026-27 : numérique
- 2027-28 : sécurité
- Séminaires internationaux sur la thématique annuelle (adossement des RI à la recherche)

- Colloques spécifiques sur la thématique à destination des partenaires et colloque autour de la pédagogie à l'heure de l'IA
- Colloque annuel sur la thématique de l'année

- **Financement d'un contrat doctoral de l'EUR :**

Grégoire LERAY précise que les critères d'évaluation des dossiers, comportent notamment le rattachement du projet doctoral à un projet de recherche existant ou en cours de lancement au sein de l'UER. Chaque laboratoire proposera un candidat, et le lauréat sera désigné à l'issue d'une journée d'audition prévue le 7 juillet.

Gustavo CERQUEIRA, salut le travail de Grégoire LERAY, qui permet de fédérer tous les centres de recherche.

➤ **Deux projets en cours**

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA, poursuit en présentant deux projets.

Projet 1

- Création d'un pôle « Carrières et relations socio-économiques » identifié dans un nouveau bureau du RDC B122. Astou LECCIA et Christelle LAURENTI, ainsi que Vanessa Debuigne ponctuellement, travailleront sur les questions d'alternance, stages, partenariats, relations entreprises et partenaires en général et stratégie de développement des alumni de l'EUR, Thierry Marteu, en tant que chargé de mission pour le développement de la formation continue et Caroline Lequesne Vice-doyenne Relations socio-économiques.

Caroline LEQUESNE prend la parole et rappelle que les initiatives en cours s'inscrivent dans un objectif double : consolider les actions existantes (l'apprentissage, l'alternance, les stages) et préparer les évolutions à venir, dans un contexte contraint à la fois sur les plans économique et technologique.

Elle souligne également une évolution des pratiques des partenaires, certains privilégiant désormais des solutions alternatives aux stages, ce qui appelle à renforcer et entretenir les relations partenariales.

Deux axes de travail prioritaires sont identifiés :

- le développement et la structuration d'une offre de services,
- la recherche de ressources propres, rendue nécessaire par un soutien limité des financements centraux dans un contexte budgétaire contraint.

Développement de la formation continue et soutenabilité

Caroline LEQUESNE, poursuit en indiquant que, sur les 18 derniers mois, un travail de réflexion a été mené afin d'identifier des modèles de développement efficaces en matière de formation continue et d'offre de services.

Une attention particulière est portée à la soutenabilité de ses modèles, avec pour objectif :

- de structurer des projets solides et pérennes,
- de ne pas surcharger les équipes administratives et pédagogiques,
- et d'adapter le déploiement des projets aux moyens, notamment technologiques et financiers disponibles.

Dans cette perspective, certains projets ont été temporairement différés, dans l'attente de ressources suffisantes, afin de garantir un développement équilibré et durable.

Développement du réseau alumni et partenariats

Caroline LEQUESNE précise que la stratégie privilégie l'organisation d'événements fédérateurs, plutôt que des dispositifs d'adhésion ou d'abonnement, jugés peu efficaces (résultats d'un benchmarking réalisé par les équipes). Plusieurs événements sont ainsi prévus pour structurer cette dynamique afin de valoriser et mobiliser les alumni et développer en retour une offre adaptée à leurs attentes.

Ces actions s'inscriront dans la thématique annuelle de l'EUR (2026/2027, année du numérique), avec :

- une soirée partenaires autour des enjeux numériques,
- un colloque en octobre consacré notamment aux 10 ans du RGPD, associant partenaires institutionnels et étudiants, avec des formats participatifs (ateliers, jeux de rôle).

Projet 2

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA, poursuit en présentant le deuxième projet : une salle des professeurs multi-usages. Elle rappelle que l'ancien décanat avait répondu à un appel à projet L@UCA Pédagogies innovantes qui avait permis la création du pédagolab.

La création d'une salle des professeurs en lieu et place de l'ancien bureau du directeur administratif, serait un lieu de vie et de rencontre des professeurs. Il permettrait également le développement de la mobilité internationale avec l'accueil des professeurs invités, conférenciers séminaires internationaux, etc.

Cet espace, une fois les financements obtenus, pourrait être aménagé et équipé afin de permettre le développement de supports audiovisuels, notamment la réalisation de capsules vidéo destinées aux projets de recherche, ainsi que l'accompagnement de l'hybridation et du distanciel dans certains modules de formation. Il serait doté d'un écran de grande dimension permettant l'organisation de visioconférences, de réunions ou encore de soutenances à distance. Il est également envisagé d'y intégrer un espace dédié à la captation vidéo, afin de faciliter la production de contenus pédagogiques et scientifiques.

Marion MENARDO la nouvelle DAC/DOC qui sera également à la manœuvre de ce futur changement, sera installée dans l'ancien bureau d'Astou LECCIA (B314).

Alexandra PERETTI exprime son étonnement face à ce choix de transformation, au regard des besoins importants en salles de travaux dirigés. Elle souligne que cet espace pourrait être aménagé en salle d'une quarantaine de places, à l'image de la salle 208. Elle précise que l'ancienne salle des professeurs était peu fréquentée, et s'interroge sur la pertinence de maintenir ce projet au détriment de capacités d'accueil pédagogique.

Ugo BELLAGAMBA, intervient sur quelques points concernant la pédagogie. Il souligne par ailleurs que le pédagolab est devenu un lieu de travail et d'échanges dans lequel beaucoup de réunions se tiennent. Il poursuit en précisant qu'un travail récent a été mené sur le parcours réussite en lien avec plusieurs enseignants.

Par ailleurs, il annonce la mise en place, à compter de la prochaine rentrée, de deux nouvelles compétences transversales en troisième année :

- une compétence liée à la pédagogie et aux usages du numérique, en cohérence avec la thématique annuelle,
- une compétence relative à la transition écologique et au développement durable.

Ces compétences feront l'objet d'une disciplinarisation, c'est-à-dire d'une adaptation aux spécificités de chaque discipline, afin de les rendre plus concrètes et personnalisées pour les étudiants. Il précise qu'il sera présent le 19 juin à la journée des vice-doyens dans le cadre de la conférence des doyens ou des échanges auront lieu autour des enjeux des évaluations.

Une journée pédagogique aura également lieu le 12 novembre en parallèle du colloque de l'EUR sur le numérique. Des spécialistes de la pédagogie et du numérique, ainsi que des étudiants et des doctorants interviendront lors de cette journée.

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA fait un point sur les échéances à venir.

Elle rappelle que la prochaine évaluation de l'HCERES se déroulera sur la période du printemps 2027 à mars 2029. Elle concernera l'ensemble des acteurs (directions d'unités de recherche, responsables de formation et de portail, et l'équipe décanale).

Le calendrier officiel devrait être communiqué en octobre 2026, accompagné d'un guide de l'offre de formation destiné à préparer cette échéance. Elle précise que les Diplômes d'Université seront désormais également intégrés dans cette évaluation. La Directrice de l'EUR, présente cette échéance comme une opportunité de transformation de la faculté. Elle rappelle les contraintes budgétaires croissantes, susceptibles d'entraîner une réduction des heures complémentaires, et les mutations liées au développement de l'intelligence artificielle, imposant une évolution des pratiques pédagogiques.

Elle souligne la nécessité de repenser les méthodes d'enseignement et d'évaluation, en mettant davantage l'accent sur la méthodologie, l'analyse critique et les compétences, afin de dépasser les logiques de bachotage.

La nouvelle offre de formation devra être ambitieuse et renouvelée, avec une mise en œuvre prévue pour l'année 2029-2030, nécessitant un travail collectif approfondi au sein des équipes pédagogiques.

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA, annonce l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du COSP/COPIL.

- Olivier RIQUIER, lieutenant-colonel des pompiers et adjoint au maire en charge de la citoyenneté, de la proximité et de la sécurité civile, rejoint le comité en tant que représentant de la collectivité territoriale. Ancien étudiant (alumni), il est chaleureusement accueilli par les membres du COSP/COPIL.
- Jean-Luc GAMBIER intègre également le comité en remplacement de Bénédicte THERACHE, dont il était le suppléant.

Les membres du conseil leur souhaitent la bienvenue et les remercient pour leur engagement.

3. SCOLARITÉ - FORMATIONS

- Nouveaux tarifs du DU Médiation – **Vote**

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, se prononce en faveur d'une augmentation du tarif du DU Médiation ainsi que de la mise à distance de la majorité des enseignements, afin de réduire les coûts de la formation et ramener l'équilibre financier.

Laetitia BERNARDINI présente le projet de renouvellement du Diplôme Universitaire (DU) Médiation, évoluant vers un format majoritairement en distanciel.

Elle réaffirme la viabilité financière du DU qui repose exclusivement sur les droits d'inscription, en l'absence de subventions ou de partenariats extérieurs. Le coût du présentiel étant élevé, une adaptation des modalités pédagogiques a été engagée.

L'équipe pédagogique a ainsi retenu une approche équilibrée consistant à :

- réduire significativement le volume de présentiel,
- maintenir des temps de regroupement indispensables à la pratique de la médiation,
- proposer une formation hybride, avec possibilité de suivi entièrement à distance, y compris via des dispositifs de visioconférence pour les séances en présentiel

Cette évolution répond à une forte demande nationale de formation à distance, tout en préservant les spécificités pédagogiques du diplôme, notamment les enseignements pratiques (environ 200 heures au total).

Sur le plan financier, les droits d'inscription ont été augmentés modérément pour les professionnels (environ 3000 €), les tarifs ont été maintenus pour les étudiants (550 € pour les étudiants locaux, 825 € pour les autres publics étudiants et élèves-avocats), afin de préserver l'accessibilité.

La capacité d'accueil a été portée de 24 à 36 inscrits, rendue possible par le développement du distanciel. Cette évolution tient compte des contraintes liées à l'obligation de stage. Le seuil minimal d'équilibre est fixé à 23 inscrits, avec une proportion de professionnels permettant d'assurer l'équilibre financier.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les nouveaux tarifs du DU Médiation en distanciel.

29 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

- Nouveaux tarifs de l'IEJ – **Vote**

Laetitia ANTONINI-COCHIN rappelle que l'IEJ, est centre d'examen CRFPA désigné par le Ministère, et constitue le seul centre des Alpes-Maritimes. À ce titre, l'université a l'obligation d'organiser cet examen, sous la responsabilité du président de l'université. Elle souligne que la préparation à cet examen ne bénéficie d'aucun statut spécifique, et est assimilé à un Diplôme Universitaire, sans tenir compte des contraintes administratives et financières.

L'évolution de la politique tarifaire des DU a entraîné une dégradation significative de l'équilibre financier, transformant une activité auparavant excédentaire en activité déficitaire.

À la suite d'échanges avec la direction et la vice-présidence formation, il est proposé, d'opérer une augmentation modérée des tarifs, inchangés depuis plusieurs années, tout en maintenant une accessibilité pour les étudiants, afin de préserver une offre publique de préparation à l'examen.

Les tarifs proposés, permettraient de retrouver un équilibre financier. Laetitia ANTONINI-COCHIN précise que le nombre d'inscrits (environ 449) pour la rentrée prochaine est en augmentation (420 l'année précédente)

- Inscription à l'examen seule (environ 300 €),
- Préparation seule (environ 450 €),
- Formule complète préparation + examen (environ 750 €).

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA précise qu'à la suite des échanges avec les services centraux, une négociation a permis l'attribution exceptionnelle d'environ 60 000 €, afin d'atténuer l'impact du nouveau mode de calcul financier.

Par ailleurs, un travail approfondi a été mené par Salima SAADI sur le calcul des heures liquidées, distinguées des heures simplement inscrites dans les maquettes. Cette démarche a permis de mieux refléter la réalité des coûts, notamment en tenant compte des interventions bénévoles, et ainsi de limiter les imputations financières.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les nouveaux tarifs de l'IEJ.

27 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

- Nouvelle co-direction du Master 2 Sécurité intérieure – **Vote**

Le Professeur Xavier LATOUR est nommé en tant que co-directeur du Master 2 Sécurité Intérieure. Il partagera la direction du Master 2 avec la Professeur Florence NICLOUD.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la nouvelle co-direction du Master 2 Sécurité intérieure.

21 Pour - 2 Contre - 3 Abstentions

- Calendrier universitaire 2026-2027 - **Vote**

Alexandra PERRETTI présente le calendrier universitaire et sollicite les enseignants sur le maintien ou non de la semaine des galops d'essai, en précisant que son maintien entraînerait la suppression d'une semaine de rattrapages.

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA propose de mettre en discussion lors de la prochaine commission pédagogique la question des galops d'essai à la suite de retours réguliers de collègues faisant état de dysfonctionnements et de mécontentements.

Hélène FAGET, représentante des étudiants au sein du conseil, demande s'il est remis en question la modification des galops d'essais ou l'existence même des galops ?

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA, précise que la question des galops d'essai fait l'objet d'une réflexion approfondie, portant à la fois sur leurs modalités d'organisation et sur leur pertinence. Il est envisagé de réinterroger : leur format actuel, proche de celui des examens (épreuves longues de type 3 heures), ainsi que leur existence même, au regard des objectifs pédagogiques poursuivis.

Des alternatives sont évoquées, notamment un retour à des formats plus souples, intégrés aux travaux dirigés. Elle précise également que cette réflexion s'inscrit dans un cadre plus large de révision des méthodes d'évaluation, en lien notamment avec les enjeux de fraude et d'évolution des pratiques étudiantes.

La Directrice de l'EUR LexSociété rappelle aux étudiants qu'ils sont invités à faire remonter les retours et ressentis des étudiants, en particulier en licence, afin d'alimenter la réflexion collective.

L'objectif est d'aboutir à des modalités d'évaluation plus équilibrées, adaptées et efficaces.

Gustavo CERQUEIRA intervient et demande si l'adoption du calendrier signifie que cette année la semaine des galops d'essais sera maintenue et la réflexion sur son éventuelle suppression reportée à l'année prochaine ?

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA précise que le fait d'avoir voté le calendrier ce sera pour l'année prochaine. Elle précise que le reste est inchangé les cours débiteront le 7 septembre.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le calendrier universitaire 2026-2027.

24 Pour - 1 Contre - 2 Abstentions

- Tarifs de la licence professionnelle MJPM – **Vote**
Montant en contrat d'apprentissage 11619 euros
Montant en contrat professionnel 6300 euros

Il est précisé que la licence professionnelle sera gérée administrativement par Christelle Laurenti.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le montant de 11619 euros de la licence professionnelle MJPM en contrat d'apprentissage et le montant de 6300 euros de la licence professionnelle MJPM en contrat professionnel.

27 Pour - 0 Contre - 2 Abstentions

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA remercie le service de la scolarité pour le travail accompli pendant la session d'examens. Elle évoque un retour satisfaisant et en progression de la politique de lutte contre la fraude qui a été mise en place.

Elle évoque également des progrès réalisés grâce à une meilleure organisation et à une implication accrue des surveillants. Toutefois, il y a encore à faire et notamment en matière d'harmonisation des pratiques, afin que chaque salle soit surveillée de la même manière. Une alerte sur la fraude qui reste encore massive malgré les efforts mis en place, les moyens humains et techniques ne permettant pas de répondre pleinement à l'évolution des pratiques. Il apparaît nécessaire d'engager une réflexion sur l'évolution des méthodes d'évaluation.

Laurent CALLIGE prend la parole et fait un point sur les candidatures en licence sur parcoursup, marquées par une légère baisse globale (environ 6700 cette année contre plus de 7000 l'année dernière). Une forte demande pour les formations spécifiques comme les doubles licences bilingues, et une diminution constatée pour la double licence droit français et allemand avec Sarrebruck. Tout parcours confondus on arrive à 8000 vœux.

Concernant les candidatures en masters pour la campagne 2026 :

- le master droit des affaires 2026 candidatures au totale 1886 finalisées
- le master droit privé a enregistré environ 1 700 candidatures,
- les autres mentions se situent entre 300 et 600 candidatures.

Il est souligné que le traitement de ces candidatures représente un travail particulièrement conséquent pour les équipes pédagogiques. Les classements ont néanmoins été établis et transmis dans les délais impartis au ministère. Quelques dysfonctionnements techniques ont été relevés, notamment dans le traitement des tickets via l'outil GLPI pour les masters.

Jean-Christophe MARTIN remercie l'ensemble de la scolarité pour l'aide apportée dans la gestion du Master droit international, il se dit prêt à une réflexion pour améliorer le traitement des dossiers sur SPHINX.

Gustavo CERQUEIRA souligne la difficulté liée à la gestion de masse de dossiers à étudier.

La Directrice de l'EUR LexSociété indique que la plateforme Mon Master apparaît davantage adaptée à de petites cohortes qu'aux volumes traités en faculté de droit. Elle insiste également sur la nécessité de disposer d'outils opérationnels (notamment SPHINX) et d'identifier des bonnes pratiques, ainsi que sur le besoin de désigner un référent master faisant le lien avec le ministère et la plateforme.

Anne RAINAUD Anne Rainaud alerte sur le manque de fiabilité de certaines données transmises par les candidats, soulignant l'importance d'un traitement humain et stratégique fondé sur des informations sincères.

La Directrice de l'EUR LexSociété précise qu'un chantier ministériel est en cours afin d'aboutir à une certification des relevés de notes, répondant à une demande forte des universités.

La Directrice de l'EUR LexSociété demande à Ugo Bellagamba d'organiser, au mois de juillet, une réunion avec les responsables de master volontaires afin d'engager une réflexion sur l'amélioration du processus de sélection, dont les propositions pourraient ensuite être portées au niveau de l'université.

4. RECHERCHE

4.1 Liste du portefeuille d'abonnement des périodiques - (Vote)

Sara PRETTO prend la parole et précise que dans un contexte de forte pression budgétaire, marqué par la hausse des coûts des abonnements et du papier, une réflexion a été engagée afin de rationaliser les ressources documentaires et de moderniser l'offre. Cette démarche conduit notamment à supprimer progressivement les doublons entre formats papier et numérique, au profit de ce dernier, jugé plus utilisé, plus accessible et plus économique.

Il est ainsi envisagé de se désabonner de certains titres papier peu consultés, tout en maintenant l'accès aux ressources disponibles via des bases numériques. Certaines revues, désormais accessibles en ligne, font déjà l'objet d'une suppression de leur version papier.

Un point particulier de discussion concerne « La Gazette », déjà accessible via la plateforme Europresse. Si des arguments en faveur du désabonnement sont avancés (doublon, coût élevé, baisse de l'usage du papier), des réserves subsistent quant à la moindre ergonomie de la lecture numérique.

Il est rappelé qu'un désabonnement est difficilement réversible, ce qui appelle à une décision prudente et stratégique. L'objectif global demeure de tendre vers une bibliothèque plus rationalisée, en ne conservant que les ressources utiles, effectivement utilisées et financièrement soutenables.

Ce point a suscité plusieurs échanges entre les membres du conseil.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la liste du portefeuille d'abonnement des périodiques avec le maintien de la gazette.

18 Pour - 4 Contre - 6 Abstentions

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Dates de fermeture du campus période estivale

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA rappelle les principales dates et échéances relatives aux événements à venir et périodes de fermeture du campus.

- Rappel : Fermeture du campus 20h à compter du 3 juin
- Le COPIL de département concernant la campagne d'emploi se tiendra avant le COSP du 8 juillet.
- Le festin d'été de l'université se tiendra le mercredi 8 juillet à partir de 16h30
- La soirée des partenaires pilotée par Caroline LEQUESNE se tiendra le mardi 30 juin à 18h30

Pour votre information dates à retenir :

Dates des prochains COSP/COPIL : - Mercredi 8 juillet 2026 – 9h	Soirée des partenaires - Mardi 30 juin Garden Party - Mercredi 8 juillet 2026 midi
---	---

Dates de fermeture du campus période estivale Du mercredi 29 juillet au soir au mercredi 19 août au soir Réouverture du campus le jeudi 20 août au matin
--

❖ *L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 11h50*

Nadine BARTOLO
Secrétaire de séance



Eva MOUIAL BASSILANA
Directrice de l'EUR, présidente de séance

